



L'Observatoire Erasmus+

Série inclusion

La mobilité Erasmus+ des apprenant·e·s en situation de handicap

{ L'éditorial }

La volonté politique française de mettre en œuvre une école inclusive capable de s'adapter aux spécificités des élèves est forte. Plusieurs textes au cours de la dernière décennie sont venus réaffirmer le droit fondamental des personnes en situation de handicap à l'éducation, ce qui s'est traduit par une augmentation très importante du nombre d'élèves en situation de handicap accueilli·e·s à l'école et dans l'enseignement supérieur. Pour autant, la mobilité européenne et internationale des personnes en situation de handicap reste limitée.

Le programme Erasmus+ offre de nombreuses opportunités pour favoriser l'éducation, la formation et l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap. Les projets de coopération de l'action clé 2 permettent de financer le développement, à l'échelle européenne, d'outils et de méthodes innovantes, alors que l'action clé 1 permet aux apprenant·e·s et aux personnels de l'ensemble des secteurs éducatifs de partir en mobilité en Europe et à l'international.

Ces possibilités sont largement sous-exploitées, malgré l'existence de leviers comme les financements complémentaires pour besoins spécifiques ou les Missions handicap créées dans les universités. Le programme Erasmus+ 2021-2027 met en avant la priorité de l'inclusion des publics ayant moins d'opportunités. Nous devons faire davantage pour la mobilité des apprenant·e·s en situation de handicap,

d'une part en faisant mieux connaître les opportunités qui existent et d'autre part, en mettant en œuvre davantage de transversalité entre les acteurs.

Nous avons souhaité réaliser cette étude afin de mieux comprendre les facteurs de succès de la mobilité de ces publics, mais aussi les bénéfices tirés de ces séjours d'études ou de stages. Les résultats montrent que, si les effectifs qui partent en mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels et dans l'enseignement supérieur restent modestes, les impacts de la mobilité sont majeurs sur la vie personnelle et professionnelle des personnes. La mobilité européenne et internationale constitue donc un levier important dans le parcours de réussite des apprenant·e·s en situation de handicap.

L'ambition de l'Agence est bien sûr de financer davantage de mobilités pour ces apprenant·e·s, de contribuer activement à la levée des freins et à l'amélioration des conditions de leur mobilité. Nous espérons que cette étude exploratoire, qui s'appuie largement sur la parole des apprenant·e·s et des expert·e·s, pourra nourrir les réflexions en cours et contribuer à l'élaboration de solutions nationales et internationales.

Laure Coudret-Laut,
*Directrice de l'Agence Erasmus+ France /
Éducation Formation*

{ SOMMAIRE }

1	État des lieux de la mobilité Erasmus+ des apprenant-e-s en situation de handicap	{ 8 }
1.1	Profils des apprenant-e-s de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels	{ 8 }
1.2	Les conditions de réussite de la mobilité	{ 15 }
1.3	Le déroulement des mobilités	{ 19 }
2	Les effets des mobilités sur les apprenant-e-s en situation de handicap	{ 24 }
2.1	Les compétences et l'accès à l'emploi	{ 24 }
2.2	L'usage des langues et citoyenneté	{ 25 }
2.3	Le développement personnel	{ 28 }
3	Les projets de coopération, leviers de la mobilité des personnes à besoins spécifiques	{ 30 }

{ Introduction }

L'inclusion des publics les plus éloignés de la mobilité constitue une des priorités de l'Union européenne et, de fait, du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027. À l'occasion de travaux précédents, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation a élaboré des outils de mesure de l'inclusion¹ qui ont fourni des premiers éclairages sur les caractéristiques des apprenant-e-s a priori éloigné-e-s de la mobilité².

Cette nouvelle étude s'intéresse plus particulièrement à la mobilité des apprenant-e-s en situation de handicap, et à la contribution du programme Erasmus+ en la matière, à travers le financement de la mobilité individuelle et de projets de coopération permettant la production de ressources transférables.

Concernant la mobilité des apprenant-e-s en situation de handicap, le programme prévoit des modalités de financement complémentaires visant à faciliter la participation de bénéficiaires potentiels « dont l'état physique ou mental ou l'état de santé est tel que sa participation au projet ou à l'activité de mobilité serait impossible sans un soutien financier supplémentaire³ ». Un financement complémentaire est accordé si

l'apprenant.e justifie avoir des « besoins spécifiques » engendrant des coûts supplémentaires pendant la mobilité : hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur-riche, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie. Le montant alloué est calculé sur la base des frais réels, sur production de devis et de pièces justificatives.

Les enquêtes menées par l'Agence auprès des apprenant-e-s révèlent que bon nombre de personnes en situation de handicap réalisent leur mobilité Erasmus+ sans mobiliser ce financement complémentaire, le plus souvent par méconnaissance du dispositif. C'est donc une population plus large que celle ayant bénéficié du financement pour besoins spécifiques que cette étude considère. Les résultats mettent en évidence que les leviers principaux de la mobilité des apprenant-e-s en situation de handicap sont l'accès à l'information et l'expertise des organismes d'envoi dans l'ingénierie sur mesure de ces mobilités. Les bénéfices de ces mobilités individuelles sont majeurs et couvrent des domaines larges allant de l'amélioration des compétences et de l'employabilité à l'autonomisation de la personne.

¹ Notes de l'Observatoire n° 3 et n° 10.

² Notes de l'Observatoire n° 13.

³ Guide du programme Erasmus+ 2020.

Points à retenir

PROFILS DES APPRENANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP AYANT RÉALISÉ UNE MOBILITÉ ERASMUS+ EN 2018-2019



1 664 apprenant·e·s parti·e·s en mobilité sont en situation de handicap :

1 077 dans l'EFP et **587** dans l'enseignement supérieur



Des handicaps majoritairement légers : la moitié des apprenant·e·s ont un taux d'incapacité inférieur à **50 %**

Trois types de handicaps sont les plus représentés :



troubles du langage et de la parole



troubles moteurs



troubles viscéraux

Durée moyenne des mobilités :



et



44 % des étudiants en situation de handicap sont boursiers sur critères sociaux

EFFETS DES MOBILITÉS

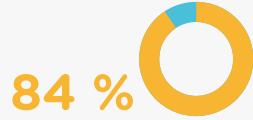
Au cours de la mobilité,



apprenant·e·s déclarent avoir amélioré leur capacité d'adaptation et d'action face à des situations nouvelles



apprenant·e·s déclarent avoir gagné en confiance en eux



des apprenant·e·s de l'EFP déclarent avoir gagné en autonomie

Langues et citoyenneté



apprenant·e·s continue à parler la langue étrangère utilisée en mobilité de manière informelle

Erasmus + élément déclencheur de mobilités successives

un·e étudiant·e sur trois et un·e apprenant·e de l'EFP sur cinq déclarent avoir réalisé une autre mobilité depuis leur séjour d'études ou de stage



{ Méthode }

Dans cette étude, la notion de handicap est définie selon les termes retenus dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, soit « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles,

mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.⁴ »

De nombreuses typologies des handicaps existent dans la littérature. Nous avons choisi de retenir une classification en 10 catégories de troubles qui sont largement utilisées par différents acteur·rice·s de l'éducation et de la formation en France.

TYPE DE HANDICAP	DÉFINITION / EXEMPLES
Troubles visuels	Cécités, déficiences de l'acuité visuelle, autres troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire)
Troubles auditifs	Perte auditive, acouphènes, etc.
Troubles viscéraux	Déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, de reproduction, métaboliques, immunohématologiques ; troubles liés à une pathologie cancéreuse ; maladies chroniques
Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles de mémoire, de la perception, ralentissement de la pensée, difficultés à résoudre des problèmes, déficience intellectuelle
Troubles du spectre de l'autisme	Troubles neuro-développementaux
Troubles moteurs	Limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir Peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire Comprend les dyspraxies
Troubles du langage et de la parole	Dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyscalculie, etc.
Troubles psychiques	Troubles de la personnalité, troubles anxieux, troubles bipolaires, troubles addictifs, etc.
Plusieurs troubles associés	Association de plusieurs déficiences de même importance
Autres troubles	Ex. : Épilepsie

Les apprenant·e·s interrogé·e·s

La présente étude s'appuie sur les données issues de l'enquête sur les profils des apprenant·e·s conduite par l'Agence et qui permet de recueillir de nombreuses informations sur les apprenant·e·s de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) parti·e·s en mobilité entre 2016 et 2019.

Trois critères ont été retenus ici pour déterminer si un·e apprenant·e était considéré·e comme étant en situation de handicap au moment de sa mobilité :

- Au moment de sa mobilité, il-elle détient une reconnaissance de son handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées⁵ (MDPH),
- L'année de sa mobilité, elle-il est titulaire d'une carte d'invalidité,
- Au cours de sa scolarité antérieure, elle-il a bénéficié d'un Projet Personnalisé de Scolarisation⁶ (PPS).

⁴ Art.L.114.

⁵ MDPH : guichet unique d'accès aux droits, d'accompagnement et d'information pour les personnes en situation de handicap en France.

⁶ Le PPS est un outil permettant la mise en place d'aménagements et d'adaptation de la scolarité d'un·e élève reconnu·e en situation de handicap, en vertu du droit à la compensation du handicap. Le MENJS utilise ce critère de l'attribution d'un PPS pour suivre sur le plan statistique les effectifs des élèves en situation de handicap dans le système scolaire français.

En appliquant ces critères, 175 apprenant-e-s en situation de handicap ayant réalisé une mobilité Erasmus+ ont répondu à l'enquête Profils des apprenant-e-s en 2020, avec la répartition suivante par secteur éducatif :

SECTEUR	EFP	ES	ENSEMBLE
Effectif de répondant-e-s en situation de handicap	102	73	175
Effectif total des répondant-e-s	2 123	6 419	8 542

En outre, le concept de taux d'incapacité est utilisé dans cette étude pour évaluer la lourdeur du handicap subi par les apprenant-e-s parti-e-s en

mobilité Erasmus. Les seuils utilisés ici sont ceux précisés et définis dans le Décret n°2007-1574 du 6 novembre 2007.

Taux d'incapacité et impact sur la vie quotidienne

TAUX D'INCAPACITÉ	NIVEAU D'IMPACT SUR LA VIE QUOTIDIENNE
Inférieur à 50 %	Formes légères à modérées, conséquences limitées.
Entre 50 % et 79 %	Troubles importants entraînant une gêne notable dans la vie sociale de la personne. L'autonomie reste suffisante pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Un taux de 50 % ouvre droit à divers avantages ou prestations.
Supérieur ou égal à 80 %	Troubles graves entraînant une atteinte de l'autonomie individuelle. La personne doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Source : Décret n°2007-1574 du 6 novembre 2007.

Vingt-quatre apprenant-e-s parmi ceux-celles ayant répondu à l'enquête ont accepté d'être interrogé-e-s plus spécifiquement par téléphone. Ces entretiens, réalisés entre octobre et décembre 2020, ont porté sur les freins à la mobilité, le parcours vers la mobilité, l'accompagnement dont ils-elles ont pu bénéficier, le

déroulement du séjour et enfin sur les impacts de la mobilité sur leur vie personnelle et professionnelle. Tous les types de handicaps sont représentés dans le groupe des apprenant-e-s interrogé-e-s, mais il est à noter que les apprenant-e-s avec un handicap moteur constituent un tiers de l'échantillon.

	SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS	SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Nombre de répondant-e-s	9	15
Répartition femmes/hommes	Femmes = 3 / Hommes = 6	Femmes = 5 / Hommes = 10
Moyenne d'âge	26,4 ans	20,1 ans
Niveaux de formation au moment de la mobilité	Niveau 3 = 4 répondant-e-s 5 mobilités post-diplômes	Niveau 5 = 2 Niveau 6 = 12 Niveau 7 = 1
Durée moyenne de la mobilité	42 jours	205 jours
Types de mobilité	Stages	Études (12) et stages (3)
Pays de destination	Espagne = 2 Irlande = 1 Allemagne = 1 Royaume-Uni = 2 Italie = 2 Grèce = 1	Espagne = 5 Irlande = 4 Allemagne = 2 Royaume-Uni = 2 Suède = 2

Des entretiens avec des établissements d'envoi/d'accueil et des expert-e-s du handicap

Douze établissements ont été ciblés parmi ceux qui disposent d'une expérience significative dans l'envoi et l'accueil d'apprenant-e-s en situation de handicap en France. L'objectif de ces entretiens était de recueillir des analyses d'acteur-ric-e-s de terrain qui

accompagnent les apprenant-e-s dans leurs projets de mobilité et de disposer d'une vision d'ensemble de leurs freins et des impacts de la mobilité sur les parcours.

ÉTABLISSEMENT	FONCTION DE LA PERSONNE INTERROGÉE
Établissement régional d'enseignement adapté aux déficients visuels - Cité scolaire René Pellet	Enseignant en charge des mobilités
Lycée professionnel ERP Gabriel et Charlotte Malletterre	Enseignante en charge des mobilités
Jeunes à Travers le Monde	Chargée de mission mobilité/référente handicap
CEMEA Nord-Pas de Calais	Chargée de mission Europe et international
CMAI/CFA - Institut des métiers et de l'artisanat de Bordeaux	Directeur adjoint
Lycée agricole Boyer de la Giroday (La Réunion)	Référente Erasmus+
Mission locale Sud (La Réunion)	Conseiller en insertion professionnelle
Groupe IGS	Coordnatrice Erasmus+ Chargée de mission handicap
Université Paul-Valéry-Montpellier 3	Gestionnaire Erasmus+ Responsable du service de la mobilité étudiante
Université de Tours	Chargée des relations internationales
Université de Strasbourg	Coordnatrice Erasmus+ Chargée d'accueil et d'accompagnement (Mission Handicap)
Université Grenoble-Alpes	Gestionnaire Erasmus+ à la direction des relations territoriales et internationales

Par ailleurs, sept expert-e-s du handicap dans le champ de l'éducation et de la formation ont été interrogé-e-s pour enrichir l'analyse et apporter des éléments de réflexion.

STRUCTURE	PERSONNE INTERROGÉE
Association Droit au Savoir / CNCPH ⁷	Coordinatrice générale et assessseure à la Commission éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée au CNCPH
Fédération des Aveugles et Amblyopes de France / CNCPH	Chargé de mission stratégie numérique et assessseur à la Commission numérique et conception universelle au CNCPH
Conférence des Grandes Écoles / UniLaSalle / CNCPH	Co-responsable du groupe Handicap Membre de la Commission scolarisation au CNCPH Chargé de mission handicap à UniLaSalle
Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)	Responsable du bureau de l'école inclusive
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGSIP)	Chargée de mission inclusion des étudiant-e-s handicapés
Ministère de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sports (MENJS)	Inspectrice (IEN) chargée de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap
Institut des Papillons Blancs	Chargé des projets européens

⁷ Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

{1}**État des lieux de la mobilité Erasmus+ des apprenant·e·s en situation de handicap****{1.1}****Profils des apprenant·e·s de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels⁸**

Les apprenant·e·s en situation de handicap représentent 2,4 % de la population totale des apprenant·e·s parti·e·s en mobilité durant l'année

académique 2018-2019. Ils-elles sont 5,5 % dans le secteur de l'EFP et 1 % dans l'enseignement supérieur.

Tableau 1 :

- **Taux d'apprenant·e·s en situation de handicap en mobilité Erasmus+ en 2018-2019, par secteur éducatif**

INDICATEURS DU HANDICAP	EFP	ES	ENSEMBLE
Reconnaissance MDPH l'année de la mobilité	3,7 %	0,8 %	1,6 %
Carte d'invalidité l'année de la mobilité	1,2 %	0,4 %	0,7 %
PPS au cours de la scolarité antérieure	1,75 %	0,3 %	0,7 %
Part totale de la population en situation de handicap	5,5 %	1,1 %	2,4 %

Source : Enquête Profils des apprenant·e·s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, données redressées.

Parmi les personnes en situation de handicap ayant répondu à l'enquête, la majorité des apprenant·e·s sont des femmes dans les deux secteurs éducatifs :

elles représentent 2 étudiant·e·s en situation de handicap sur 3 (62 %), et 55 % des apprenant·e·s de l'EFP.

⁸ Données issues de l'enquête menée par l'Agence sur les profils des apprenant·e·s du supérieur et de l'EFP ayant réalisé une mobilité Erasmus+ durant l'année académique 2018-2019.

Des situations de handicap contrastées

Si l'on considère les deux secteurs éducatifs, la lourdeur du handicap des apprenant-e-s parti-e-s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019 est modérée. Seuls 6 % d'entre eux-elles déclarent un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, un quart des répondant-e-s

déclare un taux inférieur à 50 % et un quart un taux compris entre 50 et 75 %. Dans l'enseignement supérieur, les étudiant-e-s ayant répondu à l'enquête ont des taux d'incapacité plus élevés en moyenne que les apprenant-e-s de l'EFP.

Tableau 2 :

• Taux d'incapacité des apprenant-e-s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019

TAUX D'INCAPACITÉ	EFP	ES	ENSEMBLE
Inférieur à 50 %	26 %	22 %	25 %
Entre 50 et 75 %	22 %	31 %	26 %
Supérieur ou égal à 80 %	2 %	12 %	6 %
Ne sait pas	50 %	35 %	44 %

Source : Enquête profils des apprenant-e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

En 2020, le programme Erasmus+ a permis de financer le projet EPFIME (Establishing a thought-out Policy Framework for Inclusive Mobility across Europe) dans le cadre de l'action clé 3. Ce projet a permis d'aboutir, par le biais d'une large enquête, à

une quantification des étudiant-e-s en mobilité Erasmus+ par type de handicap⁹. L'enquête montre que les étudiant-e-s porteur-se-s de troubles du langage sont surreprésenté-e-s dans les effectifs, ainsi que ceux porteur-se-s de troubles moteurs.

Tableau 3 :

• Types de handicaps des étudiant-e-s en mobilité Erasmus+

TYPE DE HANDICAP	PART DE RÉPONSES ¹⁰
Troubles visuels	17 %
Troubles auditifs	14 %
Troubles viscéraux	30 %
Troubles intellectuels et cognitifs	12 %
Troubles du spectre de l'autisme	17 %
Troubles moteurs	30 %
Troubles du langage et de la parole	43 %
Troubles psychiques	20 %
Autres troubles	13 %

Source : Van Hees, V., Montagnese, D. (2020). Making mobility programmes more inclusive for students with disabilities.

Des mobilités similaires à celle de l'ensemble des mobilités Erasmus+ 2018-2019

Dans l'enseignement supérieur, 33% des mobilités réalisées par les étudiant-e-s en situation de handicap sont des mobilités de stages en entreprises. Cette proportion est sensiblement la même que pour l'ensemble des étudiant-e-s parti-e-s en mobilité Erasmus+ cette année-là. Dans l'EFP, les mobilités de stages courtes représentent plus de la

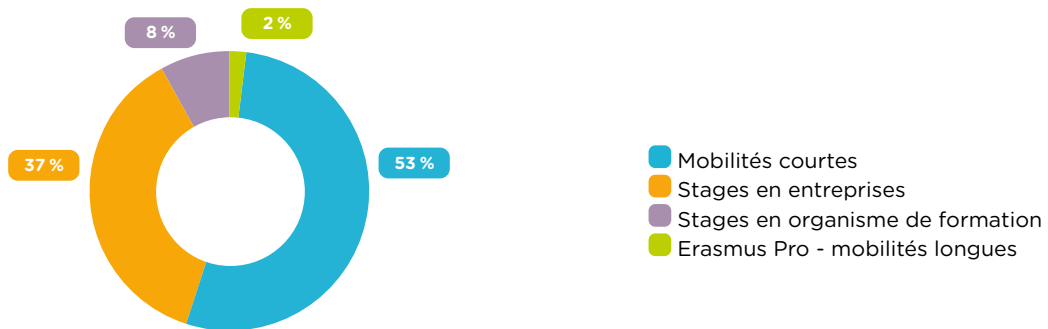
moitié des mobilités et 2% des apprenant-e-s en situation de handicap réalisent des mobilités de plus de trois mois (mobilités Erasmus Pro).

Dans l'EFP, la durée moyenne des séjours est de 35 jours. Elle se monte à 5 mois pour les étudiant-e-s en situation de handicap.

⁹ Voir l'intégralité du rapport issu de ce projet : Van Hees, V., Montagnese, D. (2020). Making mobility programmes more inclusive for students with disabilities.

¹⁰ Plusieurs réponses possibles dans l'enquête.

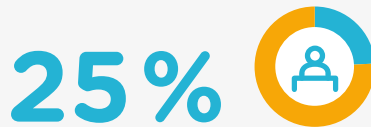
Graphique 1 :
Types de mobilités réalisées par les apprenant-e-s de l'EFP en situation de handicap



Source : Enquête profils des apprenants 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Concernant les pays de destination, les mobilités Erasmus+ des apprenant-e-s en situation de handicap sont identiques à celles de l'ensemble des apprenant-e-s. Par exemple, dans le secteur de l'EFP, quatre destinations phares concentrent la moitié

des flux : l'Irlande, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Belgique. De leur côté, les étudiant-e-s en situation de handicap partent pour moitié d'entre eux-elles en mobilité vers le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et la Suède.



Les apprenant-e-s en situation de handicap dans le secteur de l'EFP **sont dans 25 % des cas des alternant-e-s (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)**. Ils-elles sont principalement scolarisé-e-s en milieu ordinaire, en lycées et lycées professionnels. Seuls 2 % sont scolarisé.e.s dans des établissements médico-éducatifs.

Tableau 4 :

• **Types d'établissements d'envoi des apprenant-e-s en situation de handicap dans l'EFP en 2018-2019**

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	Taux d'apprenant-e-s
Lycées professionnels	37%
Centres de formation professionnelle agricole	18%
Lycées polyvalents	14%
Centres de formation d'apprentis	13%
Pôle emploi, Mission locale	7%
Autres écoles post-bac non universitaires	3%
Établissements médico-éducatifs	2%
Autres	7%
Total général	100%

Source : Enquête profils des apprenants 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Tableau 5 :

• Types d'établissements d'envoi des étudiant-e-s en situation de handicap en 2018-2019

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	TAUX D'APPRENANT.E.S
Universités et INP hors écoles d'ingénieurs	56%
Autres écoles post-bac non universitaires (écoles de commerce essentiellement)	16%
Lycées	12%
Écoles d'ingénieurs	11%
Autres	3%
Total général	100%

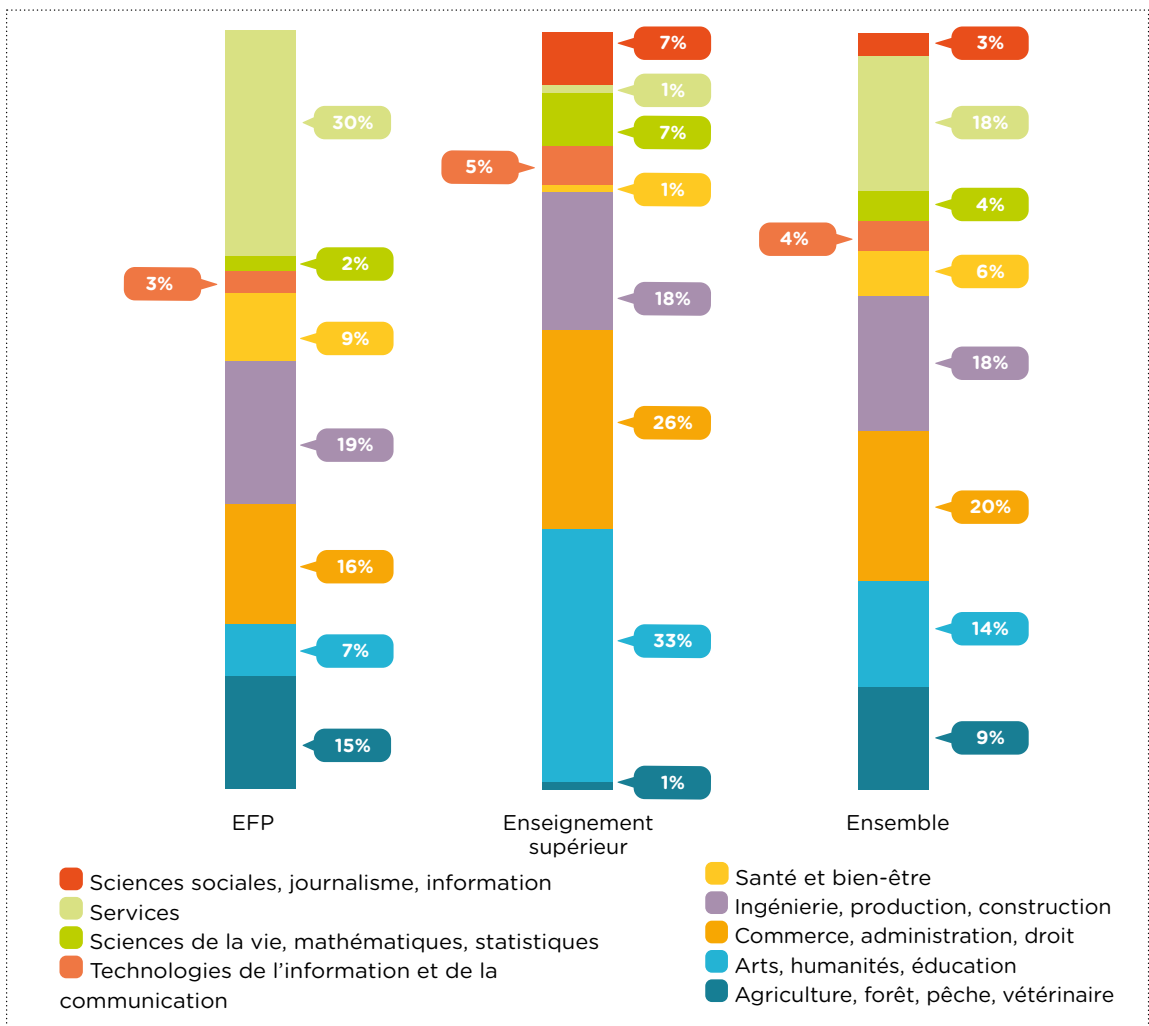
Source : Enquête profils des apprenant-e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Dans l'enseignement supérieur, la grande majorité des étudiant-e-s en situation de handicap qui sont parti-e-s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019 étaient inscrit-e-s dans une université. Ils-elles partent en

mobilité majoritairement durant leur troisième année de formation et l'on compte une faible proportion d'alternant-e-s (4 % des répondant-e-s sont en contrat d'apprentissage au moment de leur mobilité).

Graphique 2 :

Domaines d'éducation des apprenant-e-s en situation de handicap en mobilité Erasmus+ en 2018-2019



Source : Enquête profils des apprenant-e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Profils socio-économiques des répondant.e.s en situation de handicap

Dans l'EFPP on dénombre 20 % de répondant.e.s boursier-ère-s qui se répartissent de manière relativement homogène entre les différents échelons de bourse. Notons toutefois que la part la plus importante de répondant.e.s boursier-ère-s bénéficie de bourses d'échelon 6.

Dans l'enseignement supérieur, 44 % des étudiant.e.s en situation de handicap ayant répondu à l'enquête déclarent être boursier-ère-s sur critères sociaux. La moitié d'entre eux.elles bénéficient d'une bourse d'échelon 0 ou 1 et 17 % sont boursiers d'échelon 6.

Tableaux 6 et 7 :

- Échelons des bourses sur critères sociaux des apprenant.e-s en situation de handicap en mobilité Erasmus+ en 2018-2019

ÉCHELONS DES BOURSES DANS L'EFPP	TAUX DE BOURSIER-ÈRE-S
Échelon 1	20 %
Échelon 2	20 %
Échelon 3	13 %
Échelon 4	20 %
Échelon 5	0 %
Échelon 6	27 %
Total général	100 %

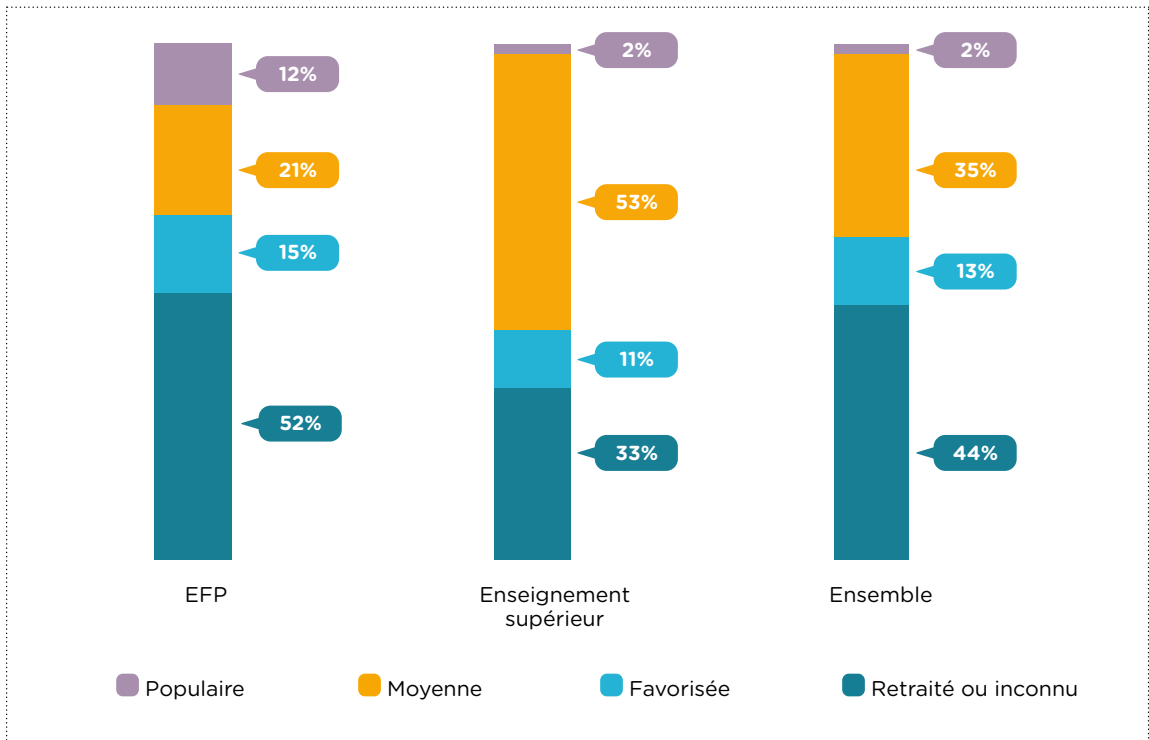
ÉCHELONS DES BOURSES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	TAUX DE BOURSIER-ÈRE-S
Échelon 0 ou 0 bis	40 %
Échelon 1	10 %
Échelon 2	7 %
Échelon 3	10 %
Échelon 4	13 %
Échelon 5	3 %
Échelon 6	17 %
Échelon 7	0 %
Total général	100 %

Source : Enquête profils des apprenant.e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

Un peu plus de la moitié des apprenant-e-s de l'EFP en situation de handicap ont des origines sociales populaires¹¹, contre 33 % des étudiant-e-s en situation de handicap. Si l'on considère les


deux secteurs, la majorité des apprenant-e-s en situation de handicap (44 %) ont des parents ouvriers, employés, agriculteurs et/ou inactifs.

Graphique 3 :
Origines sociales des apprenant-e-s en situation de handicap en mobilité Erasmus+ en 2018-2019



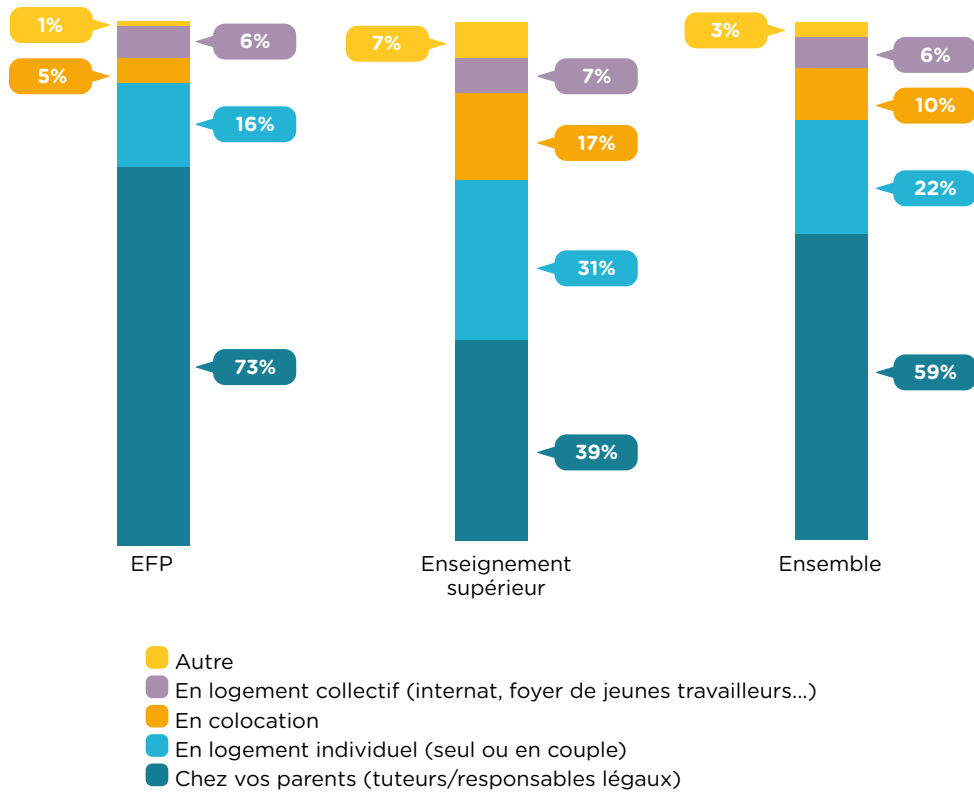
Source : Enquête profils des apprenant-e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

¹¹ Les catégories sociales des apprenant-e-s sont une combinaison des professions et catégories socio-professionnelles en 8 classes de l'INSEE du parent 1 et du parent 2. La catégorie « origine sociale favorisée » comprend les familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est cadre ou de profession intellectuelle supérieure. La catégorie « origine sociale intermédiaire » comprend les familles dans lesquelles aucun des parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure, mais au moins l'un d'eux est de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise. La catégorie « origine sociale populaire » comprend les familles dans lesquelles les deux parents sont ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou inactifs.

Près des **3/4** 
des apprenant-e-s de l'EFP
habitent **chez leurs parents**.

La situation des étudiant-e-s est plus contrastée et 31 % d'entre eux-elles habitent en logement individuel. Seuls 6 % des apprenant-e-s habitent dans un logement collectif.

Graphique 4 :
Conditions de logement des apprenant-e-s en situation de handicap au moment du départ en mobilité Erasmus+ en 2018-2019



Source : Enquête profils des apprenant-e-s 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

{1.2}

Les conditions de réussite de la mobilité Erasmus+ pour les apprenant·e·s en situation de handicap

Le tableau suivant synthétise les freins rencontrés par les apprenant·e·s interrogé·e·s en amont de la mobilité Erasmus+.

Tableau 8 :

• Principaux freins à la mobilité Erasmus+ des apprenant·e·s en situation de handicap



Les FREINS liés à l'APPRENANT·E

- Barrière de la langue
- Freins psychologiques
- Méconnaissance des opportunités offertes par le programme
- Représentations (mobilité considérée comme irréalisable)
- Entourage non favorable à la mobilité



Les FREINS ADMINISTRATIFS dans le montage du projet de mobilité

- Difficultés d'accès à des informations exhaustives sur les droits
- Complexité des démarches administratives
- Délais très courts de réalisation des démarches
- Restes à charge importants
- Portabilité limitée des droits entre pays européens (reconnaissance du handicap, carte d'invalidité, etc.)
- Difficulté à anticiper l'ensemble des besoins pendant le séjour



Les FREINS face aux CONTRAINTES anticipées pendant le séjour

- Inadaptation du déroulé de la formation/du stage
- Manque d'adaptation du logement sur place
- Difficultés d'accès à des modes de transports adaptés
- Difficultés d'accès à du matériel médical spécifique
- Inadaptation des infrastructures (de formation, de transport, de loisirs, sportives, etc.)



Les FREINS liés à la SANTÉ

- Difficultés d'accès aux soins à l'étranger, difficultés à assurer la continuité des soins : ponctuels et/ou quotidiens (aide aux actes essentiels de la vie)
- Risque de survenue d'un problème de santé durant la mobilité

Il est à noter que parmi les apprenant·e·s interrogé·e·s, tous ne considèrent pas leur handicap comme un frein à la mobilité, notamment les apprenant·e·s ayant des troubles « dys » (troubles cognitifs spécifiques induisant des troubles d'apprentissage : dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.). Ces apprenant·e·s ont tendance à ne pas signaler leur handicap à leur établissement, qui peut être amené à le découvrir en cours de mobilité si des difficultés émergent. Dans ce cas, des aménagements peuvent être mis en place en cours de mobilité.

“ Je ne vois pas pourquoi mon handicap m'empêcherait de faire ce voyage. Parce que moi, je suis quelqu'un de normal en fait. Je peux marcher, je peux parler, je sais m'exprimer, donc jusque-là il n'y a pas besoin de grand-chose. Oui, j'aurais des difficultés parfois pour trouver mon chemin. Je n'ai pas de sens de l'orientation, je le sais, mais il y a Google Maps qui existe et je n'ai qu'à le suivre. ”
Yanis¹², élève de l'enseignement professionnel en mobilité de stage, dyslexique et dyspraxique, a réalisé une mobilité d'un mois en Irlande.

¹² Les prénoms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des répondant·e·s.

La grande majorité des apprenant-e-s en situation de handicap qui réalisent une mobilité Erasmus+ sont mus par une motivation initiale particulièrement forte et sont doté-e-s d'une grande capacité d'adaptation. Ils-elles connaissent bien leur handicap, sont en capacité d'anticiper leurs besoins pendant le séjour, ont pour la plupart déjà voyagé, seul-e-s ou en famille, et sont bien entouré-e-s par leurs proches et un réseau de soignants. Ils-elles ont en outre une bonne compréhension du fonctionnement de la MDPH, porte d'accès aux droits.

“ Je savais pourquoi je voulais y aller, je savais que c'était quelque chose de préparé, pas un coup de tête. Pour moi c'était fait de manière responsable. Je suis relativement autonome. Tout ce que je fais, j'en parle à mes parents au téléphone, mais je fais toutes mes démarches seule. Ça m'arrive de demander conseil, mais plutôt à mes amis ou à mon copain, si je ne sais pas quoi faire ou si je ne sais pas si c'est une bonne chose. [...] Je lui demande ce qu'il en pense, son point de vue, il me soutient dans la démarche. ”
Léonie, stagiaire de la formation professionnelle, troubles moteurs, a réalisé une mobilité d'un mois en Espagne.

• Les facteurs de succès des mobilités Erasmus+ pour les personnes en situation de handicap

DES ORGANISMES D'ENVOI
PRO-ACTIFS
 DANS LA PROMOTION
 DE LA MOBILITÉ

DES APPRENANTS
BIEN INFORMÉS
 EN FONCTION DU HANDICAP
 ET DU PAYS DE DESTINATION

UN ACCOMPAGNEMENT
SUR MESURE
 AU MONTAGE DU PROJET

LE RECOURS À DES TIERS
FACILITATEURS
 DANS LE PAYS D'ACCUEIL

DES OUTILS/RESSOURCES
SPÉCIALISÉS

UN SUIVI DE
PROXIMITÉ
 PENDANT LE SÉJOUR

Le rôle déterminant des organismes d'envoi dans la promotion de la mobilité

Le rôle des établissements est prédominant dans les parcours des personnes interrogées. Différents facteurs contribuent à la mobilisation des organismes d'envoi dans la promotion de la mobilité internationale des personnes en situation de handicap.

- Pour jouer un rôle de levier de la mobilité, les personnes en charge de la mobilité internationale doivent être formées sur les différents types de handicaps et les enjeux associés en matière de mobilité à l'étranger.
- Les modalités spécifiques de financement de ces mobilités dans Erasmus+ et les démarches administratives associées doivent être maîtrisées. Sur l'échantillon de 175 répondant-e-s en situation de handicap à l'enquête Profils des apprenant-e-s en 2020, seul-e-s 10 ont bénéficié d'un financement complémentaire pour besoins spécifiques, dont 8 inscrit-e-s dans un établissement d'enseignement supérieur. Le dispositif gagne donc à être davantage connu et mobilisé par les organismes d'envoi, en particulier dans le secteur de l'EFP.
- Les personnels des organismes doivent en outre être informés et sensibilisés à la question des bénéfices de la mobilité pour les publics en situation de handicap. Une meilleure connaissance de ces

phénomènes doit permettre de communiquer plus efficacement en direction des publics et de lever les freins psycho-sociaux en rendant la mobilité attrayante et réalisable.

- Une communication plus ciblée en direction des publics en situation de handicap permet également d'inciter les apprenant-e-s à signaler leur handicap au moment du montage du projet, garantissant ainsi leur accès aux droits et un meilleur accompagnement. Une communication accrue sur la prise en charge des coûts du recours à un.e accompagnateur.rice sont à mettre en avant en particulier, dans la mesure où la présence d'un.e assistant.e de vie est un prérequis à la mobilité pour nombre de personnes en situation de handicap.
- Parallèlement à la formation, un outillage spécifique des personnels des organismes d'envoi paraît nécessaire. Différents supports permettent de délivrer une information précise, par exemple sur le cadre réglementaire du handicap et de la santé dans les pays d'accueil.
- Dans les structures de type universitaire, un travail en réseau entre les services des relations internationales et les missions handicap est à privilégier.

Certains établissements ont développé au fil du temps une expertise sur l'envoi en mobilité des publics en situation de handicap.

Tableau 9 :

• Établissements réalisant le plus de mobilités d'apprenant-e-s en situation de handicap en 2018-2019

SECTEUR DE L'EFP	SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France • EPLEFPA de Toulouse-Auzeville • Maison Familiale Rurale Le Villaret • CEMEA de Picardie • Établissement Public National Antoine Koenigswarter • MFR Saint Germain de Marencennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'enseignement supérieur consulaire ESCP Europe • Aix-Marseille Université • École des Hautes Études Commerciales du Nord • Université d'Artois

Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s en mobilité.

Des apprenant-e-s informé-e-s et accompagné-e-s au plus près

Les entretiens menés mettent en évidence clairement le besoin d'information de ces publics. Les témoignages de pairs ayant réalisé une mobilité Erasmus+ ressort comme un levier particulièrement important, de même que des informations liées au handicap et à la santé dans le pays d'accueil.

Les informations nécessaires au montage du projet sont de plusieurs types :

- Les aides mobilisables en France et dans le pays d'accueil :
 - Coûts éligibles au financement complémentaire Erasmus+ pour besoins spécifiques
 - Modalités d'accès au financement Erasmus+
 - Aides financières d'autres parties prenantes : collectivités, organisme d'envoi, organisations de coopération internationale
 - Autres types d'aides liées au handicap : prêt de matériel, mise à disposition de preneur-se de notes, tiers temps pour le passage des examens, etc.
- Le cadre juridique et réglementaire concernant les personnes en situation de handicap dans le pays d'accueil.
- L'inventaire des besoins spécifiques à prendre en considération dans le chiffrage du projet :
 - Identifier les tâches qui nécessitent de l'aide : repas, habillement, ménage, courses, etc.
 - Définir la temporalité/fréquence : 24h/24h, durant le week-end, etc.
 - Calculer le nombre d'heures de présence de l'auxiliaire de vie
 - Évaluer son salaire : montants variables selon les pays
 - Garantir un remplaçant en cas d'absence de l'auxiliaire de vie.
- Un recensement des organismes et entreprises fournisseurs de services sur le lieu de la mobilité pour les demandes de devis nécessaires à la demande financière pour besoins spécifiques.

- Les modalités d'accès aux soins dans le pays d'accueil.
- Des informations sur les différents professionnel-le-s, notamment de santé, qui accompagnent les apprenant-e-s en situation de handicap à l'échelle d'un territoire et des méthodes pour créer une articulation entre eux-elles autour du projet de mobilité.

- Des informations sur l'accessibilité des lieux et équipements dans le pays d'accueil pour les personnes en situation de handicap : accessibilité du lieu d'études ou de formation, mais aussi de l'entreprise d'accueil dans le cas des mobilités de stage.

Le montage du projet de mobilité Erasmus+ pour une personne en situation de handicap implique des démarches administratives relativement lourdes et parfois longues à mener lorsqu'il s'agit de collecter des pièces et des informations dans le pays d'accueil. Toutefois, ces démarches supplémentaires ne sont pas rédhibitoires pour ces apprenant-e-s interrogé-e-s qui savent souvent très bien se repérer dans les circuits complexes de l'administration dans le secteur du handicap. En effet, la logique de l'adaptation guide leurs parcours, que ce soit dans la sphère éducative ou dans la vie sociale, la santé, etc.

Sur le plan de la santé, l'ingénierie d'un projet de mobilité Erasmus+ doit permettre de :

- Faire reconnaître le handicap de l'apprenant-e sur le plan administratif dans le pays d'accueil.
- Contourner l'absence de reconnaissance de certains titres français (Carte Mobilité inclusion par exemple).
- Sensibiliser les médecins et services de santé français à la mobilité d'études ou de stage pour s'assurer de disposer de protocoles de soins cohérents, distincts de ceux nécessaires pour un séjour touristique.

- Clarifier les modalités de prise en charge de la MDPH.
- Élaborer un protocole d'urgence en cas d'imprévu pendant le séjour, traduit dans la langue du pays d'accueil.

Le temps nécessaire au montage du projet est conséquent et nécessite une anticipation plus importante de la part des organismes d'envoi. Un outillage pertinent et des méthodes affinées en matière de construction du partenariat autour du projet pourraient venir alléger la charge des organismes et accélérer de manière notable les

processus, évitant ainsi de compromettre une mobilité dont l'ingénierie aurait été trop longue.

“ Je n'ai pas eu de démarches à faire pour les financements ou contrer les frais liés au handicap. Dans ce projet, tout était pensé et pris en charge. Ça me permettait de partir plus sereine. [...] Il n'y a pas eu de zones d'ombre en termes d'accessibilité ou de montage de projet. La prise en compte du handicap était vraiment là. ”

Margaux, stagiaire de l'EFPP, troubles moteurs, accompagnée par une association.

EXEMPLES D'OUTILS PERTINENTS POUR APPUYER LES PORTEURS DE PROJETS ERASMUS+

- Des notices sur le cadre juridique et réglementaire relatif au handicap et aux soins, pays par pays.
- Un guide à destination des apprenant-e-s sur la réglementation en matière de transport aérien.
- Un guide pratique, ou un simulateur en ligne, permettant d'identifier et de dimensionner les besoins spécifiques en fonction du handicap.
- Des éléments de méthode sur la mise en réseau des acteurs du handicap à l'échelle du territoire en France.
- Des listes spécifiques d'entreprises pouvant accueillir des stagiaires en situation de handicap.
- Des annuaires d'acteurs du handicap et de fournisseurs de services dans les pays d'accueil.
- Des outils de communication à destination des différentes cibles : apprenant-e-s, professionnel-le-s de santé en France et à l'étranger, transporteurs (sur la question du transport de matériel médical et de médicaments), etc.
- Un outil comparatif des assurances privées françaises et étrangères, etc.

Source : Synthèse des entretiens menés avec des expert.e.s du handicap et des porteurs de projets Erasmus+

Enfin, la question du reste à charge pour l'apprenant-e est une dimension à prendre en compte et à anticiper de manière plus importante pour les publics en situation de handicap. En effet, certaines dépenses restent imprévisibles (matériel cassé ou hospitalisation d'urgence par exemple) et l'avance de sommes non négligeables est parfois nécessaire.

“ Si un élève autiste part à l'étranger, il peut se trouver dans une situation de panique parce qu'il n'a plus ses repères. Ce sont des jeunes qui ont absolument besoin d'un cadre très régulier et sécurisant. Donc, il faut mettre un cadre plus renforcé pour sécuriser le départ. ”

Expert du handicap, DGESCO.

Le recours à des tiers facilitateurs dans le pays d'accueil

Il n'existe pas en Europe de reconnaissance harmonisée du handicap. Les systèmes de santé étant différents selon les pays, les prises en compte et les réponses apportées au handicap seront variables. Par conséquent, le recours à des tiers facilitateurs sur place est un levier majeur de la mobilité Erasmus+ des personnes en situation de handicap.

Ces tiers facilitateurs peuvent être des structures non lucratives, de types associatives, spécialisées dans le

handicap, ou dans l'accueil d'apprenant-e-s internationaux. Les apprenant-e-s interrogé-e-s déclarent aussi s'être appuyé-e-s sur les réseaux sociaux et sur des connaissances sur place pour les aider au cours de leur séjour. L'importance de ces relations sociales informelles dans le bon déroulement de la mobilité n'est pas à négliger et pourrait être renforcée par un travail de mise en réseau des apprenant-e-s qui s'apprennent à partir avec des alumni Erasmus+ en situation de handicap.

{1.3}

Le déroulement des mobilités

Le déroulement de la mobilité varie grandement selon les destinations et la prise en compte du handicap dans le pays d'accueil, selon la manière dont l'accessibilité des espaces et des services est conçue, et dont le système éducatif et de formation accueille les personnes en situation de handicap. Ces paramètres conduisent nombre d'apprenant-e-s à choisir avec soin leur ville de destination, sur la base des informations qu'ils-elles peuvent recueillir auprès de pairs, sur internet ou au sein de leur établissement d'envoi.

Parmi les apprenant-e-s interrogé-e-s, certain-e-s n'ont eu que peu voire pas d'aménagements à mettre en place pour réaliser leur mobilité Erasmus+. Pour ceux-celles dont le taux d'incapacité était plus

lourd, plusieurs types d'aménagements, à la fois dans la sphère éducative ou de formation et dans la vie quotidienne furent en revanche indispensables.

On note une différence importante entre les mobilités de l'enseignement supérieur et celles de l'EFP dans la qualité du suivi dont bénéficient les apprenant-e-s. Dans le cas des mobilités de l'enseignement professionnel qui s'effectuent en petits groupes (< 10 apprenant-e-s), les accompagnateur-trice-s connaissent bien les élèves et leur procurent un suivi individuel quotidien. Ils-elles sont en mesure de détecter d'éventuels problèmes et de fournir des solutions rapides et individualisées.



FOCUS PAYS : LA SUEDE

Le modèle suédois est caractérisé par une politique sociale égalitaire. Son système de protection sociale profite aux personnes en situation de handicap et favorise la participation sociale et une vie autonome. Il est basé sur le concept de la « normalisation » qui promeut la désinstitutionnalisation, l'intégration sociale complète, et notamment la scolarisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. En Suède, l'accent est mis sur l'accessibilité des services publics et privés, des lieux et des moyens de communication. Les mesures prises dans le secteur de l'éducation sont basées sur l'équité et l'inclusion de tous les apprenant-e-s et repose sur un traitement au cas par cas des situations¹³.

Voir : Cohu, S., Lequet-Slama, D., & Velche, D. (2003). *La Suède et la prise en charge sociale du handicap, ambitions et limites. Revue française des Affaires sociales*, (4), 461-483.



En Suède, ils sont hyper au point au niveau inclusion, c'est impressionnant. C'est dans leur façon de voir les choses, c'est ancré à tel point qu'on ne s'en rend même pas compte. C'est normal [de faire des aménagements] et après on n'en parle plus, ça existe.

Hugo, étudiant, troubles moteurs.

¹³ Prud'homme, J. (2013). *Suède*. Inventaire comparé des discours sur les étudiants en situation de handicap.

Tableau 10 :

• Aménagements permettant la mobilité

DOMAINE	EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS
Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Transport aérien de matériel médical, de médicaments, d'équipements, d'animaux d'assistance. • Taxis adaptés et autres services de transport à la demande sur place. Aménagements principalement à la charge de l'apprenant-e, avec un appui variable de la famille.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Logement pour personnes à mobilité réduite. • Chambre supplémentaire pour l'accompagnateur-ric / l'auxiliaire de vie. Aménagements principalement à la charge de l'apprenant-e, avec un appui variable de la famille et de l'organisme d'envoi.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements des modalités d'examen (tiers temps). • Supports de cours accessibles. • Service de preneur de notes. • Utilisation de matériel adapté : plage braille¹⁴, micros, etc. Aménagements mis en place par l'organisme d'accueil.

“ Le Trinity Collège (Dublin) est un très grand campus et il y a beaucoup de touristes, donc pour se diriger ce n'est pas simple. Question accessibilité, ça dépend de ce qu'on appelle accessible. Ils ne feraient pas forcément mieux en France. Finalement, les étudiant-e-s ne sont pas tant dehors que ça, mis à part pour aller d'une salle à l'autre, il n'y a pas d'étudiant-e dehors. Pour moi, c'était compliqué de trouver des salles ou de me rendre à la salle de sport. J'avais du mal à trouver quelqu'un pour m'emmener. ”

Samuel, étudiant, troubles visuels.



FOCUS PAYS : L'ITALIE

L'Italie mène une politique d'inclusion éducative depuis les années 1970. Pays pionnier en Europe, c'est l'un des premiers à conduire une politique novatrice en matière d'accueil et de scolarisation des personnes en situation de handicap. L'intégration de tou-te-s les élèves à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement ordinaire est à la base de l'inclusion. L'approche éducative est modifiée pour offrir plus de dispositions adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école dans laquelle l'élève est intégré-e reçoit un apport supplémentaire en ressources humaines, économiques et matérielles. Les parents sont mis à contribution de manière plus importante et la collaboration avec la communauté sociale est plus étroite.

Voir : Beaucher, H. (2012). *La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe. Synthèse documentaire*. Centre de ressources et d'ingénierie documentaires.

¹⁴ Dispositif que l'on connecte à un ordinateur et qui permet d'afficher en braille le texte présent à l'écran.

L'accès aux soins durant la mobilité, un enjeu majeur de la mobilité internationale des apprenant-e-s

D'après la majorité des expert-e-s interrogé-e-s, la problématique de l'accès aux soins pendant le séjour est la première cause d'abandons de projets de mobilité par les apprenant-e-s en situation de handicap. Le soin est un domaine dans lequel les établissements sont peu parties prenantes. Dans le cas des apprenant-e-s ayant des pathologies invalidantes ou des traitements réguliers, ces derniers se déroulent hors de l'établissement, sous la seule responsabilité de l'apprenant-e. L'apprenant-e doit donc trouver les ressources par lui-elle-même sur ce volet sur lequel son établissement d'envoi ne peut l'accompagner.

« À chaque fois que je fais une crise d'épilepsie, je suis emmené aux urgences. Je ne savais pas comment ça fonctionnait pour la sécurité sociale là-bas, si je me blessais et que je n'avais personne avec moi. Je ne savais pas comment ça allait se passer et comment j'aurais pu expliquer aux pompiers ou à l'hôpital, alors que je ne parlais pas un allemand très développé. »
Augustin, stagiaire de la formation professionnelle, épileptique.

Concernant les médicaments et traitements spécifiques, plusieurs problématiques se superposent puisqu'il est nécessaire :

- d'en avoir en quantité suffisante pour toute la durée de la mobilité ;
- de les transporter dans le respect des réglementations locales et dans de bonnes conditions (maintien au frais nécessaire parfois, passage aux douanes, risque que les médicaments soient considérés comme des stupéfiants, etc.) ;
- de se les procurer à l'étranger en cas de besoin : médicaments parfois non autorisés, noms différents en fonction des pays ;
- de pouvoir se les administrer seul-e, ou de trouver les services nécessaires pour le faire,
- de se les faire rembourser en souscrivant des assurances privées spécifiques (la carte européenne d'assurance maladie permet le remboursement du tarif français seulement).

Par ailleurs, les apprenant-e-s peuvent avoir besoin de consulter des professionnel-le s de santé spécialisé-e-s sur place, ce qui nécessite de trouver un équivalent en termes de spécialité et de pouvoir mobiliser une offre de services, y compris à domicile si besoin (kinésithérapie par exemple).

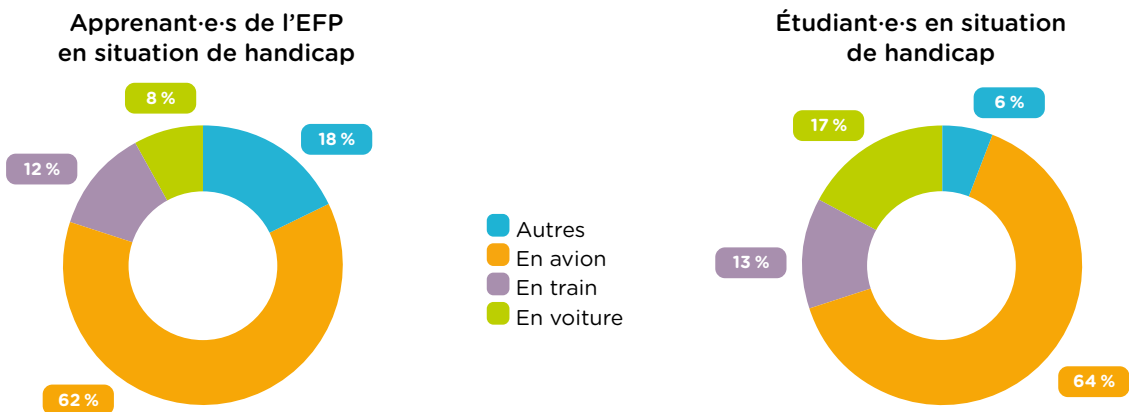
La phase d'installation sur place : un moment clé du séjour

Les moyens de transports utilisés pour se rendre sur place sont variables et dépendent aussi bien de la distance que de la nature du handicap. L'utilisation d'une voiture personnelle adaptée permet d'emporter le matériel médical indispensable mais également de se déplacer en toute autonomie sur place.

Les étudiant-e-s en situation de handicap parti-e-s en mobilité Erasmus+ durant l'année 2018-2019 ont été 17

% à utiliser une voiture pour partir en mobilité, contre 13 % pour l'ensemble des étudiant-e-s cette année-là. Les autres modes de transports sont mobilisés dans les mêmes proportions que dans la population générale. Concernant les apprenant-e-s de l'EFP, on observe les mêmes proportions pour les apprenant-e-s en situation de handicap que pour l'ensemble des apprenant-e-s¹⁵.

Graphique 6 : Les moyens de transport utilisés pour partir en mobilité et revenir selon le secteur éducatif



Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s en mobilité, données redressées.

¹⁵ Source : Enquête sur les profils des apprenant-e-s.

Quel que soit le mode de déplacement, environ un quart des apprenant-e-s s'est fait accompagner par un parent lors du trajet.

“ *Un de mes auxiliaires de vie est venu en avion avec moi, son billet d'avion a été pris en charge par Erasmus. Le deuxième auxiliaire est venu par ses propres moyens en Suède. J'avais beaucoup de matériel médical à amener et il n'y avait pas la place en avion, donc l'autre auxiliaire a pris le reste. [...] Il est venu avec ma voiture aménagée. Sinon j'aurais été assez limité dans mes déplacements et l'idée d'Erasmus ce n'est pas de rester cantonné à son quartier universitaire.* ”

Nathan, étudiant, troubles moteurs.

La phase d'installation sur place est une étape clé puisque les apprenant-e-s doivent s'assurer de la mise en place de l'ensemble des aménagements prévus, en lien avec les services de l'établissement, de l'entreprise d'accueil, mais aussi des services de santé, de transport, etc.

C'est également l'étape au cours de laquelle l'apprenant-e découvre la réalité de l'accessibilité de son environnement, ce qui peut nécessiter des ajustements non anticipés.

En grande majorité, les apprenant-e-s interrogé-e-s ont pu bénéficier du même niveau d'adaptabilité qu'en France et la transition s'est effectuée sans heurts.



FOCUS PAYS : L'ESPAGNE

En matière d'inclusion, l'Espagne est l'un des pays les plus proactifs d'Europe. Au-delà de la législation espagnole qui garantit l'inclusion des apprenant-e-s en situation de handicap au sein des classes ordinaires¹⁶, les organismes d'accueil s'engagent dans une démarche toujours plus inclusive. Sur les 24 apprenant-e-s interrogé-e-s, sept ont séjourné en Espagne. Pour la grande majorité, l'organisme d'accueil a su mettre en place des mesures personnalisées, par exemple :

- Aide aux démarches concernant la vie quotidienne (recherche du logement et emménagement, recherche des devis, aide pour faire les courses)
- Aménagements de l'emploi du temps
- Prêt d'une chaise adaptée au handicap de l'apprenante par son lieu de stage
- Mise en place d'une rampe d'accès au domicile de la famille d'accueil de l'apprenante
- Mise en place d'un système de transport entre le logement et la structure
- Prêt d'un badge d'accès au parking du personnel pour garer le véhicule adapté
- Encadrement et accompagnement personnalisés tout au long du séjour.



Ce qui m'a décidé à aller à Cordoue, c'est que même s'ils-elles n'avaient jamais accueilli de personnes en situation de handicap, ils-elles étaient volontaires. Selon eux-elles ce n'était pas impossible et ils-elles allaient tout faire pour que ça marche, même si leur campus n'était pas totalement accessible. ”

Maxence, étudiant, troubles moteurs.

¹⁶ Beaucher, H. (2012). La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe. Synthèse documentaire. Centre de ressources et d'ingénierie documentaires.

La vie quotidienne en mobilité : de nouvelles expériences émancipatrices

Pour ce qui concerne les activités en dehors de la formation ou du stage, quelques grands cas de figure se dégagent au sein de l'échantillon d'apprenant-e-s interrogé-e-s.

Pour la majorité, la mobilité est une opportunité

d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs, de faire de nouvelles expériences et de sortir de leur zone de confort. Le séjour à l'étranger offre un contexte propice à l'émancipation et à la découverte et génère des prises d'initiatives et parfois une audace nouvelle.

“ En décembre, après le repas de Noël, un ami de ma résidence m'a dit "je vais en boîte, tu viens avec moi ?". Je pensais que c'était impossible. Au final, après, j'allais en boîte sans lui quand j'ai compris qu'être en fauteuil et aller en boîte étaient compatibles. ”

Lisa, étudiante, troubles moteurs.

Une partie des apprenant-e-s parvient à maintenir à l'étranger le même niveau d'activité que dans leur vie quotidienne en France. Et dans tous les cas, le séjour à l'étranger est l'occasion pour les apprenant-e-s

d'enrichir leur réseau social, en se liant d'amitié avec d'autres apprenant-e-s étranger-e s ou des collègues natifs du pays, des liens qui sont généralement maintenus après le retour en France.

Des difficultés à la marge

Les apprenant-e-s interrogé-e-s évoquent peu de situations problématiques majeures. Quand des difficultés émergent, elles sont de trois ordres :

- des difficultés d'apprentissages liées à un manque d'adaptation de la formation ou du poste de travail,
- des difficultés communicationnelles engendrées par le handicap qui affectent la vie sociale de l'apprenant-e,
- des difficultés liées à la santé : difficultés à consulter certains professionnel-le-s de santé, ou à les faire intervenir à domicile, par exemple.

“ Comme je me suis inscrit [à la fac] en retard, j'étais en retard pour demander un financement de compensation du handicap. Ils-elles ont donc mis du temps à étudier mon dossier, ça a pris un semestre. La fac ne voulait pas m'attribuer de preneur-se de notes tant que je n'avais pas le financement. Donc je n'ai eu des preneur-se-s de notes qu'à la fin. [...] Je n'ai pas validé le premier semestre. ”

Isaac, étudiant, troubles visuels.



FOCUS :

LES STAGES EN ENTREPRISE

Douze apprenant-e-s interrogé-e-s (3 dans l'enseignement supérieur et 9 dans l'EFPP) ont effectué un stage en entreprise, dont une majorité dans le secteur de la gestion et des ressources humaines. Lorsque les apprenant-e-s avaient informé la structure de stage de leur handicap en amont de la mobilité, des adaptations ont pu être mises en place à l'arrivée, par exemple des consignes écrites, des aménagements du poste de travail et/ou des horaires, des outils utilisés (correcteur orthographique, GPS, etc.). Les apprenant-e-s n'ayant pas communiqué sur leur handicap n'ont pas signalé de difficultés pendant le stage. Dans l'ensemble, elles-ils ont jugé l'accompagnement satisfaisant, ce qui témoigne d'une forte capacité d'adaptation de leur part.

{2}

Les effets de la mobilité sur les apprenant·e·s

{2.1}

L'amélioration des compétences

La plus-value de la mobilité Erasmus+ a été démontrée pour l'ensemble des apprenant·e·s dans des travaux précédents de l'Observatoire¹⁷. Nous avons pu constater concernant les publics en

situation de handicap, qu'ils-elles améliorent tout particulièrement leurs compétences linguistiques et transversales, découvrent une autre culture et consolident leur employabilité.

“ Si je n'étais pas allée en Irlande, je n'aurais pas postulé à Paris. C'est une amie là-bas qui m'a parlé de la Sorbonne. Quand j'étais en Irlande, j'ai tenté les concours de l'école de journalisme de Sciences Po. Je ne l'aurais pas fait si je n'étais pas allée en Irlande et si je n'avais pas rencontré des personnes et eu des opportunités qui ont agrandi mon champ des possibles. Ça m'a donné de la motivation pour tenter des choses différentes. ”
Amandine, étudiante, troubles auditifs.

Tableau 11 :

- L'amélioration des compétences transversales après la mobilité

COMPÉTENCES	PART D'APPRENANT·E·S DE L'EFP DÉCLARANT UNE AMÉLIORATION AU 01/09/2020, SOIT EN MOYENNE 1 AN ET 5 MOIS APRÈS LA MOBILITÉ	PART D'ÉTUDIANT·E·S DÉCLARANT UNE AMÉLIORATION AU 01/09/2020, SOIT EN MOYENNE 1 AN ET 3 MOIS APRÈS LA MOBILITÉ
Compétence linguistique	73%	84%
Compétence analytique	82%	78%
Compétence en résolution de problème	82%	82%
Autonomie	84%	78%
Travail en équipe	82%	77%
Créativité	73%	65%
Confiance en soi	82%	84%
Connaissance forces / faiblesses	78%	82%
Adaptabilité	85%	89%
Esprit critique	75%	78%
Prise de décision	74%	80%
Tolérance	77%	78%
Ouverture d'esprit	84%	87%
Compétence interculturelle	83%	86%
Sensibilité environnementale	63%	62%
Compétence numérique	48%	60%

Note de lecture : les % représentés ci-dessus représentent la part des apprenant·e·s ayant répondu à la question et qui se déclarent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « au cours de ma mobilité, j'ai amélioré... ».

Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant·e·s en mobilité, données redressées.

Sur le plan des compétences transversales, les apprenant·e·s en situation de handicap tirent plus particulièrement des bénéfices de leur mobilité Erasmus+ en termes d'adaptabilité, d'ouverture d'esprit et de compétence interculturelle. Les apprenant·e·s de l'EFP développent également plus spécifiquement leur autonomie, alors que les étudiant·e·s se distinguent par le développement des compétences linguistiques et de la confiance en soi.

¹⁷ Voir Notes de l'Observatoire n°12 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenant·e·s, les personnels et les organismes, 2019.

{2.2}

Usage des langues, citoyenneté et parcours de mobilité

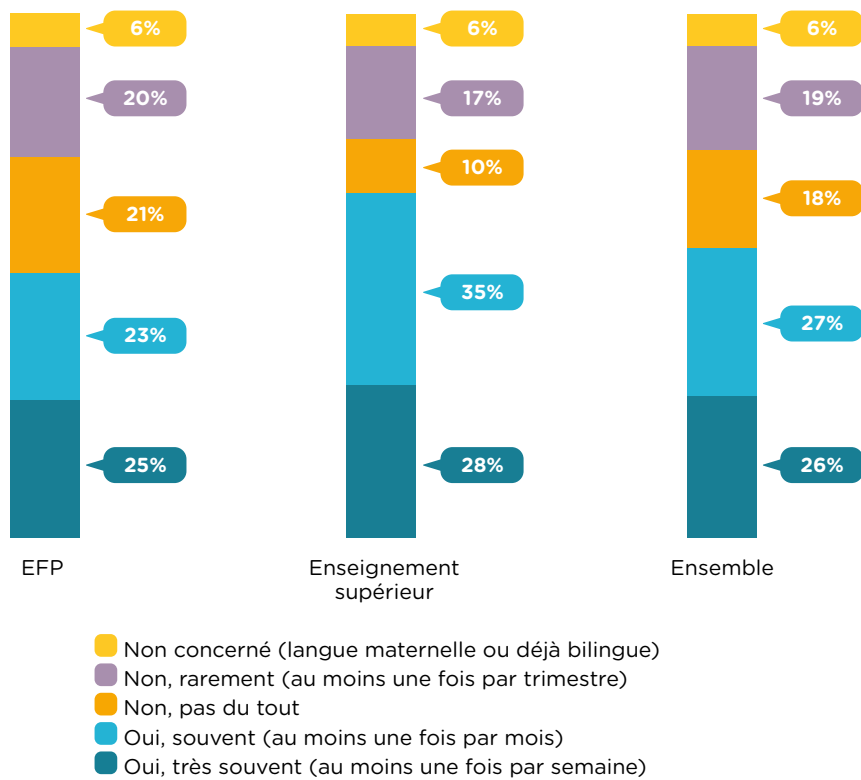
Dans l'enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s parti-e-s en mobilité en 2018-2019, trois indicateurs concernent l'usage des langues après la mobilité : le taux d'apprenant-e-s ayant amélioré leurs compétences en langues après leur séjour, le taux d'apprenant-e-s utilisant des langues étrangères dans leur environnement professionnel et le taux d'apprenant-e-s continuant à parler de manière

informelle la langue étrangère utilisée en mobilité.

Que ce soit pour les apprenant-e-s de l'EFP ou pour les étudiant-e-s, l'usage des langues post-mobilité est très important. Ainsi, plus de la moitié (53 %) des apprenant-e-s en situation de handicap continuent à parler la langue étrangère utilisée en mobilité de manière informelle.

Graphique 7 :

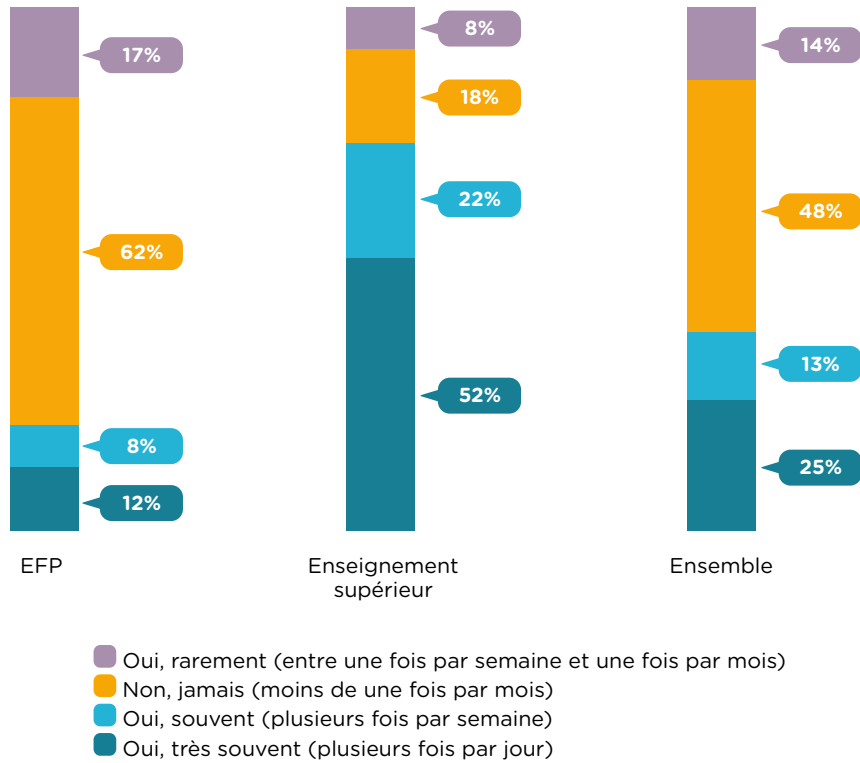
Part d'apprenant-e-s en situation de handicap continuant à parler de façon informelle (en dehors de l'environnement professionnel) la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité



Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s en mobilité, données redressées.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, 38 % des apprenant-e-s en emploi déclarent utiliser une langue étrangère plusieurs fois par semaine, à l'écrit ou à l'oral. On note une utilisation des langues massive pour les étudiant-e-s dont plus de la moitié l'utilisent quotidiennement et 22 % plusieurs fois par semaine¹⁸.

Graphique 8 :
Part d'apprenant-e-s en situation de handicap utilisant une langue étrangère à l'oral et/ou à l'écrit dans leur emploi (personnes en emploi au moment de l'enquête)



Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s en mobilité, données redressées.

¹⁸ Le taux d'emploi des apprenant-e-s en situation de handicap à la date de l'enquête est de 30 % (données redressées, proportion égale pour le secteur de l'EFP et le secteur de l'enseignement supérieur).

Enfin, les apprenant-e-s en situation de handicap parti-e-s en mobilité Erasmus+ se sentent davantage citoyen-ne-s européen-ne-s suite à leur mobilité. On peut le constater à la fois sur le plan quantitatif dans les réponses de l'ensemble des apprenant-e-s parti-e-s au cours d'une année académique, et sur le plan qualitatif dans les entretiens menés.

Tableau 12 :

- Part des apprenant-e-s en situation de handicap déclarant se sentir davantage citoyen-ne européen-ne après leur mobilité, au 1^{er} septembre 2020

	ENTIÈREMENT / PLUTÔT D'ACCORD	NI L'UN NI L'AUTRE	PLUTÔT PAS / ABSOLUMENT PAS D'ACCORD
Secteur EFP	76 %	18 %	5 %
Secteur enseignement supérieur	77 %	20 %	3 %
Ensemble	76 %	19 %	5 %

Source : Enquête 2020 sur les profils des apprenant-e-s en mobilité, données redressées.

“ C'était beaucoup de travail et d'organisation, mais le fait de partir tout seul à l'autre bout de l'Europe pendant six mois m'a prouvé que j'étais capable de voyager. Et peut-être d'aller travailler dans un autre pays européen. Ça m'a confirmé dans mon identité d'européen. ”
David, étudiant, troubles moteurs.

L'enquête quantitative met d'ailleurs en évidence une appétence des apprenant-e-s en situation de handicap pour la mobilité puisqu'un-e étudiant-e sur trois et un-e apprenant-e de l'EFP sur cinq déclarent avoir réalisé une autre mobilité depuis leur séjour d'études ou de stage.

{2.3}

Le développement personnel et l'autonomie

Au-delà de ces apports relatifs à la vie scolaire et professionnelle, la mobilité Erasmus+ pour les apprenant-e-s en situation de handicap constitue pour beaucoup un jalon majeur dans leur parcours de vie. Plus le handicap est lourd et plus l'impact sur la personne sera important.

“*Mon expérience Erasmus a complètement changé ma vie. Il y a une Marie avant et une Marie après. J'ai eu quelques différends avec mes ami-e-s en France parce qu'ils-elles ont vraiment senti que j'étais revenue complètement différente. Ça a été un peu compliqué à gérer, ils-elles ne m'ont pas reconnue, j'ai changé du tout au tout.*”
Marie, étudiante, troubles moteurs.

Pour les apprenant-e-s en situation de handicap, le développement de l'autonomie est un enjeu quotidien puisqu'autonomie et émancipation sont étroitement liés. Pour les professionnel-le-s qui encadrent l'apprenant-e, l'objectif est donc de sécuriser la mobilité tout en laissant à l'apprenant-e des marges de liberté permettant l'émancipation. La quasi-totalité des apprenant-e-s interrogé-e-s individuellement a témoigné avoir gagné en autonomie, quelle que soit la qualité de l'accompagnement dont ils-elles ont bénéficié. Et même dans les rares cas où l'apprenant-e a rencontré des difficultés durant la mobilité, elle reste perçue comme une source d'apprentissages personnels, scolaires et professionnels. La mobilité apporte également une plus-value largement évoquée sur le plan du lien social, comme illustré par ce témoignage d'un professionnel de l'accompagnement :

“*J'accompagnais un étudiant avec le syndrome d'asperger assez régulièrement, je le voyais une fois par mois les années précédentes. Depuis son retour de mobilité, il est devenu tellement serein que je suis obligé de le relancer pour avoir de ses nouvelles.*”

Il y a vraiment eu un avant et un après, au niveau des relations sociales. C'est quelqu'un qui n'avait pas beaucoup d'ami-e-s. [...] Au lycée, il n'avait pas d'ami-e. Depuis qu'il est étudiant il a un ami. Quand il était au Mexique, c'était incroyable, les week-ends qu'il passait. Il avait quatre ou cinq ami-e-s, c'est incroyable pour quelqu'un d'autiste. Il avait un groupe d'ami-e-s très proches, ils-elles ont voyagé ensemble. C'était quelque chose d'inimaginable avant son départ.”

Expert du handicap, CGE.

L'inclusion sociale permise par la mobilité n'est pas dirigée seulement vers les membres de la société d'accueil. Dans le cas des mobilités collectives de l'EFP par exemple, l'ensemble des élèves de la classe est ainsi sensibilisé à la problématique du handicap et de l'accessibilité. Les personnels accompagnants développent également à cette occasion des expertises spécifiques et des connaissances sur le handicap qui leur permettent d'envisager d'autres mobilités pour des personnes en situation de handicap dans le futur. Les entretiens réalisés auprès des établissements d'envoi mettent en évidence que les bénéfices retirés individuellement par les apprenant-e-s et collectivement dépassent largement les efforts consentis en matière d'ingénierie.

Enfin, la mobilité Erasmus+ constitue une opportunité rare et importante pour les personnes de découvrir une autre approche du handicap, d'autres modalités de prises en charge et plus généralement, d'autres regards sur le handicap. De nombreux pays d'Europe proposent des environnements plus accessibles et des approches plus innovantes que celles ayant cours en France. Ces découvertes comptent beaucoup pour ces apprenant-e-s.

PRATIQUE INSPIRANTE



LA CHARTE H+ D'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES¹⁹

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les organismes de formation ont pour obligation de se conformer à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La région Auvergne-Rhône-Alpes se propose de faciliter la mise en conformité en offrant aux établissements du territoire la possibilité d'adhérer à la démarche H+. De la signature de la charte découlent plusieurs opportunités : rejoindre un réseau, être identifié comme une structure de formation inclusive, progresser dans l'accompagnement, répondre aux obligations légales et aux évolutions législatives, bénéficier d'un plan de professionnalisation de l'équipe pédagogique et de conseils d'expert·e·s du handicap. Cette démarche est proposée, entre autres, aux organismes de formation continue, aux centres de formation pour apprenti·e·s et aux organismes de formation sanitaire et sociale, sur l'ensemble du territoire. Plus de 300 structures sont référencées dans tous les secteurs.

¹⁹ Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/>

{3}

Les projets de coopération, leviers de la mobilité des personnes à besoins spécifiques

Le programme Erasmus+ permet de financer des projets de coopération entre acteur·rice·s européen·ne·s sur différentes thématiques, notamment celle de la mobilité des personnes ayant des besoins spécifiques. Malgré les contraintes méthodologiques liées à la structuration des bases de données accessibles, nous avons réalisé un recensement des projets de coopération au sein desquels des organismes français étaient parties prenantes, financés dans le cadre du programme 2014-2020 qui ont porté sur la thématique du

handicap²⁰. Ils représentent au total près de 220 projets financés à hauteur de près de 45 M€. Au sein de ces projets, les organismes français sont le plus souvent coordinateurs (116 projets sur 220).

C'est le secteur de l'enseignement scolaire qui s'est le plus saisi des opportunités financières offertes par Erasmus+ pour mener des projets sur cette thématique, suivi par les deux secteurs de l'éducation des adultes et de l'EFPP.

Tableau 13 :

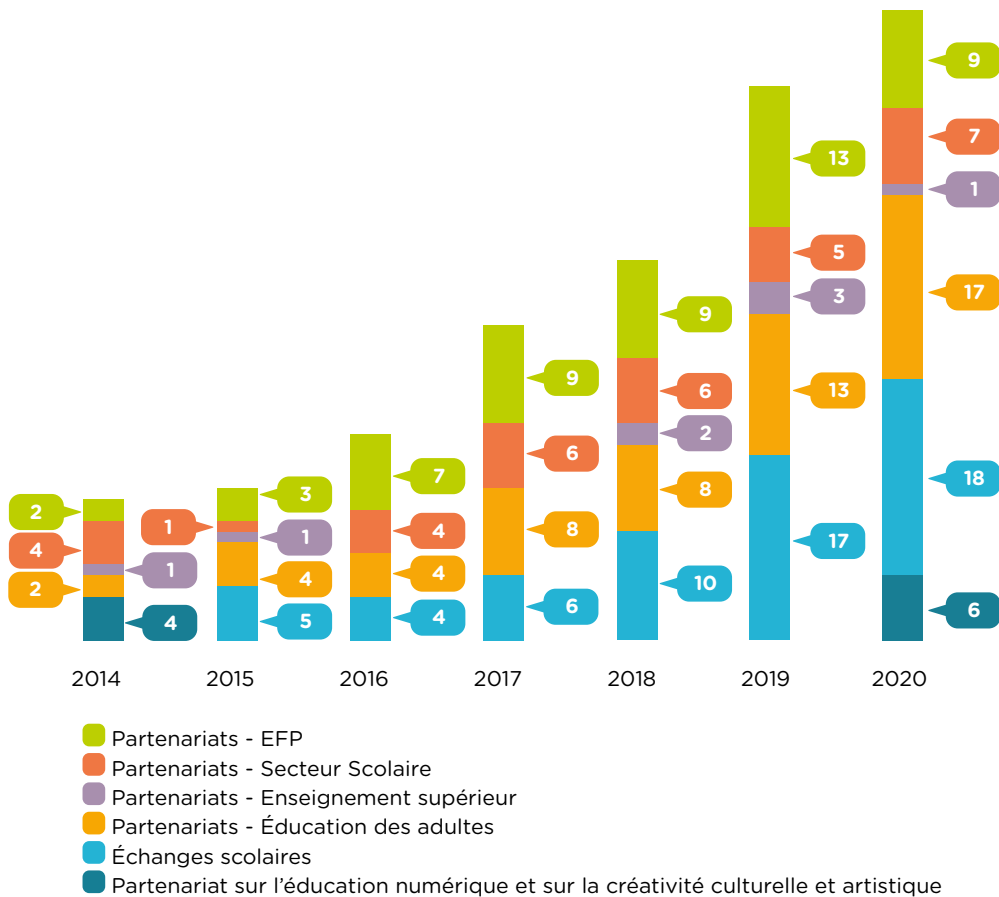
• **Nombre de projets de coopération financés entre 2014-2020 par secteur éducatif**

SECTEUR ÉDUCATIF	TOTAL
Enseignement scolaire	94
Éducation des adultes	56
EFPP	52
Enseignement supérieur	10
Projets multi-secteurs	4
N.C.	3
Total général	219

²⁰ Toutes les données concernant les projets de coopération proviennent de la base Erasmus+ Projects Results (EPRP). Date de l'extraction : juin 2021. Les données ont pu évoluer depuis. Nous avons sélectionné les projets action clé 2 ayant pour thématique « Disabilities - Special needs », ainsi que des projets d'autres thématiques plus larges contenant une série de mots-clés pertinents (disabilities, special needs, autism, disability). Cette sélection de projets reste indicative et n'est sans doute pas exhaustive, mais les données disponibles ne nous permettent pas d'aboutir à une sélection plus précise.

Les projets financés sont en majorité de projets de Partenariats, mais on note également la part non négligeable des projets d'échanges scolaires portant sur cette thématique, en particulier depuis l'appel à projets 2019.

Graphique 9 :
Nombre de projets et type de projets de coopération financés par année d'appels à projets



Source : EPRP, traitements Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

N°1

L'N'ARTS

Nom du coordinateur du projet :

DAREIC de l'académie de Paris et le GIP FCIP de Paris

Durée du projet : 18 mois (de 2018 à 2020)

Partenaires : en France : collège A. Modigliani (académie de Paris), collège la Grange aux Belles (académie de Paris) ; en Italie : Istituto Comprensivo Falcone e Borsellino, Istituto Comprensivo via F Laparelli 60, Ufficio Scolastico Regionale del Lazio, Associazione Taetro di Roma ; en Allemagne : Centre Français de Berlin gGmbH, Bornholmer Grundchule, Johann-August-Zeune schule für Blinde und Berufsfachschule Dr Silex.

Projet ayant obtenu le label Bonne Pratique

Coordonné par la DAREIC de Paris, le projet « l'n'Arts » a associé des partenaires institutionnels, des organisations culturelles et artistiques, des établissements scolaires et des artistes de Paris, Berlin et Rome à un projet de partenariat scolaire (échanges de pratiques) pour travailler sur une meilleure inclusion à l'école des élèves à besoins spécifiques, à travers l'art.

Les élèves de Paris, Berlin et Rome ont collaboré avec un metteur en scène, un chorégraphe et un musicien pour la création d'un spectacle alliant danse, musique et théâtre autour de l'acceptation de la différence et du handicap. 82 élèves dont la moitié en situation de handicap – déficience visuelle, troubles de la fonction cognitive, troubles DYS et handicaps moteurs – ont pu se rencontrer dans les différentes capitales pour préparer cet événement qui s'est déroulé à la Sorbonne, lors de la journée de l'Europe, le 9 mai 2019. Un [film documentaire](#) a été réalisé à cette occasion.

Ce projet a eu de nombreux bénéfices pour les élèves, les enseignants, les éducateurs et l'ensemble de la communauté éducative : sensibilisation des élèves à l'art, développement de l'ouverture d'esprit et de la tolérance, acquisition de nouvelles pratiques pédagogiques inclusives et collaboratives, etc. « l'n'Arts » a reçu en 2020 le label « bonne pratique » par l'Agence Erasmus+ / Education Formation. L'évaluation finale du projet mentionne qu'il « apporte des illustrations concrètes de résultats envisageables en plaçant la pratique artistique et la découverte européenne au centre d'un projet scolaire inclusif. Il contribue également à la réflexion sur la place de la pratique artistique dans une éducation inclusive ».

Au total, les 11 partenaires européens ont bénéficié de 196 952€ pour la réalisation de leurs activités sur 18 mois.

N°2

PARTIPATIC

pour développer les compétences
des acteurs de l'inclusion sociale
des personnes handicapées**Nom du porteur du projet :**

École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

Durée du projet : 36 mois (2016-2019)

Partenaires : en Belgique : Gravir asbl, la Haute École Libre de Bruxelles, la Haute École Louvain en Hainaut ; en France : l'Institut de formation en pédicurie-podologie, ergothérapie, masso-kinésithérapie, le Collectif handicap 35, la Fédération handicap international, l'Université Catholique de Lille, la Fondation Paul Bennetot ; en Roumanie : SSEO Technical Assistance ; en Suisse : l'association ASA Handicap mental (partenaire associé).

Projet ayant obtenu le label Bonne pratique

Porté par l'École des Hautes Études en Santé Publique et huit partenaires en France, en Belgique, en Roumanie et en Suisse ParticipaTIC est né de la volonté d'améliorer l'offre de formation destinée aux représentants des personnes handicapées. En effet l'offre de formation pour ce public est relativement pauvre et peu accessible. Dans la dynamique de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ONU, 2006), les partenaires ont construit un environnement numérique d'apprentissage répondant aux normes d'accessibilité universelle. Cet environnement vise à améliorer les compétences des personnes exerçant une fonction de représentation des personnes handicapées, notamment :

- les compétences qui renforcent leur plaidoyer défense auprès des décideur-se-s et des instances représentatives, en matière d'intérêts et de droits des personnes handicapées ;
- les compétences qui permettent de développer une collaboration participative avec tous les membres d'une organisation.

Les principaux résultats du projet sont :

- une plateforme ParticipaTIC d'apprentissage numérique, collaborative et accessible pour renforcer les capacités à défendre les droits des personnes handicapées ;
- un guide méthodologique de conception participative d'un environnement d'apprentissage collaboratif et accessible. Ce guide doit permettre la réalisation ultérieure d'environnements similaires pour des publics divers sur des thématiques distinctes, permettant à des personnes handicapées d'œuvrer dans d'autres associations.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus+ et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus+ ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail. Elle est

située à Bordeaux et emploie 146 personnes.

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014.

Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus+ (2021-2027) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.

Sont également inscrites au cœur du programme les transitions numérique et écologique.

agence.erasmusplus.fr

© Agence Erasmus+ France / Education & Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Avril 2022

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : Korus Imprimerie



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.



L'Observatoire Erasmus+